**Le présent contrat de licence d'utilisateur final (le " contrat ") constitue un contrat juridique entre vous, en tant que personne physique ou entité commerciale unique, et Alamedo, SL en ce qui concerne l'utilisation de tout produit publié sous la marque Alamedo et fourni sur les sites Web de Alamedo.**

Le présent contrat est conclu entre vous (le "Client") et Alamedo, SL (le "Concédant") pour le logiciel de Alamedo (le "Produit logiciel") qui accompagne le présent contrat, y compris tout support associé, matériel imprimé et documentation électronique. Le Produit logiciel comprend également les mises à jour, les améliorations, les modifications, les révisions, les composants complémentaires, les pochoirs, les modèles, les formes et/ou les suppléments que le Concédant peut fournir au Client ou mettre à sa disposition, ou que le Client peut obtenir par l'utilisation de caractéristiques ou de fonctionnalités du Produit logiciel après la date à laquelle le Client a obtenu la copie initiale du Produit logiciel dans la mesure où ces éléments ne sont pas accompagnés d'un Contrat de licence ou de conditions d'utilisation distincts. Nonobstant ce qui précède, le Concédant n'est pas tenu de mettre à disposition les mises à jour, améliorations, modifications, révisions ou ajouts au Produit logiciel effectués par le Concédant après la date à laquelle le Client a payé les frais de licence applicables, sauf disposition contraire des conditions de maintenance. Comme indiqué ci-dessous, le Client exprime son consentement à transmettre certaines informations sur son ordinateur pendant l'activation, les vérifications et pour les services basés sur Internet en utilisant le Produit Logiciel. En installant, accédant ou utilisant de toute autre manière le Produit Logiciel, le Client accepte d'être lié par les termes du présent Contrat. Si vous n'êtes pas d'accord avec les termes et conditions du Contrat tels qu'ils sont énoncés, n'utilisez pas le Produit Logiciel. L'utilisation du Produit Logiciel en contravention et/ou le non-respect des termes du Contrat sont interdits par les lois internationales applicables et les lois de la Fédération de Russie.

Les types de licences fournis avec le Produit Logiciel sont énumérés ci-dessous. Un seul type de licence peut être appliqué au Client. Si vous souhaitez déterminer votre type de licence, reportez-vous au message contenant votre code d'enregistrement ou ouvrez la boîte de dialogue "À propos" avec les détails de la licence. Si vous avez encore besoin d'aide pour déterminer votre type de licence, adressez-vous à [support@alamedo.biz](mailto:support@alamedo.biz).

**LICENCE SIMPLE**

Ce type de licence permet l'exploitation du logiciel sur un ordinateur, une station de travail ou tout autre dispositif électronique numérique ("Dispositif") conforme aux exigences du système du logiciel telles que spécifiées dans la Documentation. Pour les droits accordés au Client, le Client est tenu de payer au Concédant les frais de licence applicables.

DROITS DU CLIENT

Conformément aux termes du présent contrat, le concédant accorde au client les droits mondiaux non exclusifs suivants, qui ne peuvent être transférés à un tiers:

* utiliser à tout moment le produit logiciel exclusivement à des fins personnelles ou professionnelles, sans droits de reproduction et/ou de distribution commerciale, ni en totalité ni en tant que partie du logiciel dérivé, à des tiers;
* installer et utiliser une copie du Produit Logiciel sur le Dispositif et réinstaller le Produit Logiciel dans ce Dispositif, qui peut être privé ou loué. Le Client peut installer une seconde copie du Produit Logiciel sur un Dispositif portable appartenant au Client pour une utilisation exclusive à des fins personnelles ou professionnelles, qui respectent tous les termes et conditions du présent Contrat;
* faire des copies du Produit logiciel sous forme lisible par machine et dupliquer la documentation qui l'accompagne sous forme de copies papier (ou électroniques) pour une sauvegarde d'urgence, la neutralisation des bogues du logiciel, le service d'assistance, la formation, les tests de soutien et l'archivage. Le Client a le droit de remettre une copie du Produit Logiciel au tiers pour une conservation scellée;
* affiner et configurer le Produit Logiciel en le combinant avec d'autres logiciels. Les composants des Produits logiciels dérivés incorporés, qui constituent le Produit logiciel, font également l'objet du présent Accord.

LIMITES

Conformément aux termes du présent Contrat, le Client accepte les limitations suivantes sur l'utilisation du Produit Logiciel:

* Le Client ne peut pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Produit Logiciel.
* Le Client ne doit pas agir en tant que bureau de services ou fournisseur de services d'applications commerciales permettant à des tiers d'accéder au Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne doit pas redistribuer le Produit Logiciel à des tiers, en totalité ou en partie, y compris, mais sans s'y limiter, les composants ou les DLL.
* Le Client ne doit pas utiliser le Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne peut pas vendre, louer, donner en leasing, prêter ou partager le Produit Logiciel.
* Le client ne doit pas prendre de mesures visant à contourner les cadres de protection ou les restrictions d'accès intégrés au logiciel.
* Le Client ne doit pas redistribuer le(s) fichier(s) d'autorisation de numéro d'enregistrement/licence du Produit Logiciel, le(s) fichier(s) de licence de développeur à des tiers non autorisés.
* Le Client ne doit pas supprimer ou masquer les avis de brevet, de droit d'auteur, de marque de commerce ou de droits de propriété de Alamedo ou de ses Concédants contenus dans ou apposés sur le Produit logiciel ou ses composants.
* Le Client ne doit pas diviser le Produit Logiciel en composants ou parties dans le but d'une utilisation séparée ou d'un transfert à des tiers.

SERVICES EN LIGNE

Conformément à l'accord, le client accepte que:

* Les fonctionnalités du Produit logiciel décrites ci-dessous se connectent aux systèmes informatiques du Concédant ou du fournisseur de services par le biais d'Internet. Dans certains cas, le Client ne recevra pas d'avis distinct lors de la connexion. Le Client peut désactiver ces fonctions ou ne pas les utiliser. En utilisant ces fonctions, le Client consent à la transmission de ces informations. Le Concédant n'utilise pas ces informations pour identifier ou contacter le Client.
* Les fonctions suivantes utilisent des protocoles Internet, qui envoient aux systèmes appropriés des informations informatiques, telles que l'adresse de protocole Internet du Client, le type de système d'exploitation, le navigateur, le nom et la version du Produit logiciel que le Client utilise et le code de langue de l'Appareil sur lequel le Client a installé le Produit logiciel. Le Concédant utilise ces informations pour mettre les services Internet à la disposition du Client.
* Le produit logiciel utilise des certificats numériques. Ces certificats numériques confirment l'identité des utilisateurs d'Internet qui envoient des informations cryptées selon la norme X.509. Ils peuvent également être utilisés pour signer numériquement des fichiers et des macros, et pour vérifier l'intégrité et l'origine du contenu des fichiers. Le logiciel récupère les certificats et met à jour les listes de révocation de certificats sur Internet, lorsqu'elles sont disponibles.
* Le client ne peut pas utiliser ces services d'une manière qui pourrait leur nuire ou entraver l'utilisation de ces services par une autre personne. Le client ne peut pas utiliser les services pour essayer d'obtenir un accès non autorisé à un service, des données, un compte ou un réseau par quelque moyen que ce soit.

GARANTIES

* Le Concédant garantit que le Produit logiciel ne comporte aucune fonctionnalité qui n'a pas été divulguée au Client.
* Le concédant garantit que la documentation livrée avec le produit logiciel contient les informations nécessaires à son installation et à son utilisation.
* Pendant la période de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la clé de licence ou de la date de livraison du Produit logiciel ou de la documentation au Client, le Concédant garantit que le Produit logiciel non modifié fonctionnera essentiellement conformément aux documents d'accompagnement. Dans le cas où le Concédant recevrait une notification écrite du programme de défauts du Client avant la fin de la période de garantie, le Concédant, à ses propres frais et dans un délai raisonnable, mais n'excédant pas trente (30) jours à compter de la réception de la notification, éliminerait les défauts identifiés.
* Le Concédant ne garantit pas que le Produit logiciel répondra aux besoins du Client, ou que son exploitation par le Client sera ininterrompue ou sans erreur, ou que toutes les non-conformités peuvent être ou seront corrigées.
* Le Concédant a établi des vérifications et des contrôles appropriés sur le Produit Logiciel et garantit que le Produit Logiciel est exempt de tout "virus" informatique, code de programme malveillant, cheval de Troie, ver ou autre dispositif, code, conception ou routine invalidante qui s'auto-reproduit ou provoque l'effacement du Produit Logiciel, le rend inopérant ou restreint autrement l'utilisation du Produit Logiciel ou dont le but ou l'effet est de perturber, d'endommager ou d'interférer avec toute utilisation du système informatique du Client ou qui fournira un accès non autorisé au système informatique du Client.

CONDITIONS ET RÉSILIATIONS

* Le présent accord reste en vigueur à perpétuité en tenant compte des restrictions appropriées applicables par la législation en vigueur de la Fédération de Russie et des accords internationaux pertinents.
* La licence pour la version d'essai du Produit Logiciel est valable pendant un certain nombre de jours à partir du moment où le Produit Logiciel est installé sur le Dispositif. Pour continuer à utiliser le Produit Logiciel après la période d'essai, le Client doit payer les frais de licence applicables (voir la page d'achat du Produit Logiciel).
* le cas échéant, pour profiter de la version gratuite sans terme du Produit Logiciel avec la fonctionnalité limitée, il est nécessaire de remplir le formulaire d'enregistrement sur un site d'entreprise.
* Sans préjudice de tout autre droit, le concédant peut résilier le présent contrat si le client ne respecte pas les conditions du présent contrat.
* En cas de résiliation du Contrat, le Client doit supprimer toutes les copies du Produit Logiciel et de tous ses composants ou garantir par écrit que toutes les copies ont été supprimées.

DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

* Le Concédant déclare et garantit qu'il est propriétaire du logiciel et de tous les droits de propriété intellectuelle (" PI ") qui s'y rapportent et qu'il a le droit et tous les droits nécessaires pour accorder une licence au Client sur le logiciel selon les termes du Contrat.

DÉNI DE CERTAINS TYPES DE RESPONSABILITÉ

* En aucun cas, le Concédant ne pourra être tenu responsable envers le Client des coûts d'acquisition de biens ou de services de substitution, des pertes de bénéfices, des pertes de ventes ou de dépenses commerciales, des investissements ou des engagements liés à toute activité, de la perte de tout fonds de commerce, ou de tout dommage indirect, spécial, accessoire ou consécutif découlant de ou lié au présent Contrat ou à l'utilisation du Produit Logiciel.
* Le Produit Logiciel n'est pas tolérant aux pannes, n'est pas développé et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre d'une évaluation des risques par les assurances ou à être utilisé dans le cadre d'opérations critiques pour la santé et la sécurité ou la gestion opérationnelle par l'équipement lors de la réalisation d'opérations dangereuses exigeant un fonctionnement résistant aux pannes. Le Concédant ne donne aucune garantie de possibilité d'utilisation du Produit Logiciel dans les types d'activité exigeant une stabilité aux pannes.
* Le Client reconnaît et accepte expressément que les versions d'essai gratuites du Produit Logiciel sont livrées "telles quelles" sans garantie d'aucune sorte.
* À l'exception des garanties limitées expresses ci-dessus, le concédant rejette toutes les autres garanties et conditions, qu'elles soient expresses, implicites ou légales, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite (le cas échéant) de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de non-interférence, d'intégration du système et de non-violation.
* La responsabilité cumulée du Concédant en vertu des présentes, quel que soit le type de réclamation, ne peut excéder le montant payé au Concédant par le Client pour le Produit logiciel en vertu du présent Contrat.

**LICENCE CORPORATIVE**

Ce type de licence donne au Client le droit d'installer et d'utiliser le Produit Logiciel sur un nombre quelconque de Dispositifs conformes aux exigences du système du Produit Logiciel telles que spécifiées dans la Documentation au sein de la même organisation et du même emplacement physique. Pour les droits accordés au Client, le Client est tenu de payer au Concédant les frais de licence applicables.

DROITS DU CLIENT

Conformément aux termes du présent contrat, le concédant accorde au client les droits mondiaux non exclusifs suivants, qui ne peuvent être transférés à un tiers:

* installer et utiliser une copie du Produit Logiciel sur le Dispositif et réinstaller le Produit Logiciel dans ce Dispositif, qui peut être privé ou loué, à tout moment exclusivement à des fins personnelles ou professionnelles, sans droits de reproduction et/ou de distribution commerciale ni en totalité ni en partie du logiciel dérivé à des tiers
* faire des copies du Produit logiciel sous forme lisible par machine et dupliquer la documentation qui l'accompagne sous forme de copies papier (ou électroniques) pour une sauvegarde d'urgence, la neutralisation des bogues du logiciel, le service d'assistance, la formation, les tests de soutien et l'archivage. Le Client a le droit de remettre une copie du Produit Logiciel au tiers pour une conservation scellée;
* affiner et configurer le Produit Logiciel en le combinant avec d'autres logiciels. Les composants des Produits logiciels dérivés incorporés, qui constituent le Produit logiciel, font également l'objet du présent Accord.

LIMITES

Conformément aux termes du présent Contrat, le Client accepte les limitations suivantes sur l'utilisation du Produit Logiciel :

* Le Client ne peut pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Produit Logiciel.
* Le Client ne doit pas agir en tant que bureau de services ou fournisseur de services d'applications commerciales permettant à des tiers d'accéder au Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne doit pas redistribuer le Produit Logiciel à des tiers, en totalité ou en partie, y compris, mais sans s'y limiter, les composants ou les DLL.
* Le Client ne doit pas utiliser le Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne peut pas vendre, louer, donner en leasing, prêter ou partager le Produit Logiciel.
* Le client ne doit pas prendre de mesures visant à contourner les cadres de protection ou les restrictions d'accès intégrés au logiciel.
* Le Client ne doit pas redistribuer le(s) fichier(s) d'autorisation de numéro d'enregistrement/licence du Produit Logiciel, le(s) fichier(s) de licence de développeur à des tiers non autorisés.
* Le Client ne doit pas supprimer ou masquer les avis de brevet, de droit d'auteur, de marque de commerce ou de droits de propriété de Alamedo ou de ses Concédants contenus dans ou apposés sur le Produit logiciel ou ses composants.
* Le Client ne doit pas diviser le Produit Logiciel en composants ou parties dans le but d'une utilisation séparée ou d'un transfert à des tiers.

SERVICES EN LIGNE

Conformément à l'accord, le client accepte que:

* Les fonctionnalités du Produit logiciel décrites ci-dessous se connectent aux systèmes informatiques du Concédant ou du prestataire de services via Internet. Dans certains cas, le Client ne recevra pas d'avis distinct lors de la connexion. Le Client peut désactiver ces fonctions ou ne pas les utiliser. En utilisant ces fonctions, le Client consent à la transmission de ces informations. Le Concédant n'utilise pas ces informations pour identifier ou contacter le Client.
* Les fonctions suivantes utilisent des protocoles Internet, qui envoient aux systèmes appropriés des informations informatiques, telles que l'adresse de protocole Internet du Client, le type de système d'exploitation, le navigateur, le nom et la version du Produit logiciel que le Client utilise et le code de langue de l'Appareil sur lequel le Client a installé le Produit logiciel. Le Concédant utilise ces informations pour mettre les services Internet à la disposition du Client.
* Le produit logiciel utilise des certificats numériques. Ces certificats numériques confirment l'identité des utilisateurs d'Internet qui envoient des informations cryptées selon la norme X.509. Ils peuvent également être utilisés pour signer numériquement des fichiers et des macros, et pour vérifier l'intégrité et l'origine du contenu des fichiers. Le logiciel récupère les certificats et met à jour les listes de révocation de certificats sur Internet, lorsqu'elles sont disponibles.
* Le client ne peut pas utiliser ces services d'une manière qui pourrait leur nuire ou entraver l'utilisation de ces services par une autre personne. Le client ne peut pas utiliser les services pour essayer d'obtenir un accès non autorisé à un service, des données, un compte ou un réseau par quelque moyen que ce soit.

GARANTIES

* Le Concédant garantit que le Produit logiciel ne comporte aucune fonctionnalité qui n'a pas été divulguée au Client.
* Le concédant garantit que la documentation livrée avec le produit logiciel contient les informations nécessaires à son installation et à son utilisation.
* Pendant la période de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la clé de licence ou de la date de livraison du Produit logiciel ou de la documentation au Client, le Concédant garantit que le Produit logiciel non modifié fonctionnera essentiellement conformément aux documents d'accompagnement. Dans le cas où le Concédant recevrait une notification écrite du programme de défauts du Client avant la fin de la période de garantie, le Concédant, à ses propres frais et dans un délai raisonnable, mais n'excédant pas trente (30) jours à compter de la réception de la notification, éliminerait les défauts identifiés.
* Le Concédant ne garantit pas que le Produit logiciel répondra aux besoins du Client, ou que son exploitation par le Client sera ininterrompue ou sans erreur, ou que toutes les non-conformités peuvent être ou seront corrigées.
* Le Concédant a établi des vérifications et des contrôles appropriés sur le Produit Logiciel et garantit que le Produit Logiciel est exempt de tout "virus" informatique, code de programme malveillant, cheval de Troie, ver ou autre dispositif, code, conception ou routine invalidante qui s'auto-reproduit ou provoque l'effacement du Produit Logiciel, le rend inopérant ou restreint autrement l'utilisation du Produit Logiciel ou dont le but ou l'effet est de perturber, d'endommager ou d'interférer avec toute utilisation du système informatique du Client ou qui fournira un accès non autorisé au système informatique du Client.

CONDITIONS ET RÉSILIATIONS

* Le présent accord reste en vigueur à perpétuité en tenant compte des restrictions appropriées applicables par la législation en vigueur de la Fédération de Russie et des accords internationaux pertinents.
* Sans préjudice de tout autre droit, le concédant peut résilier le présent contrat si le client ne respecte pas les conditions du présent contrat.
* A la fin du Contrat, le Client doit supprimer toutes les copies du Produit Logiciel et de tous ses composants ou garantir par écrit que toutes les copies ont été supprimées.

DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Concédant déclare et garantit qu'il est propriétaire du logiciel et de tous les droits de propriété intellectuelle ("PI") qui s'y rapportent et qu'il a le droit, et dispose de tous les droits nécessaires, pour accorder une licence du logiciel au Client conformément aux conditions du Contrat.

DÉNI DE CERTAINS TYPES DE RESPONSABILITÉ

* En aucun cas, le Concédant ne pourra être tenu responsable envers le Client des coûts d'acquisition de biens ou de services de substitution, des pertes de bénéfices, des pertes de ventes ou de dépenses commerciales, des investissements ou des engagements liés à toute activité, de la perte de tout fonds de commerce, ou de tout dommage indirect, spécial, accessoire ou consécutif découlant de ou lié au présent Contrat ou à l'utilisation du Produit Logiciel.
* Le Produit Logiciel n'est pas tolérant aux pannes, n'est pas développé et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre d'une évaluation des risques par les assurances ou à être utilisé dans le cadre d'opérations critiques pour la santé et la sécurité ou pour la gestion opérationnelle de l'équipement lors de la réalisation d'opérations dangereuses nécessitant un fonctionnement résistant aux pannes. Le Concédant ne donne aucune garantie de possibilité d'utilisation du Produit Logiciel dans les types d'activité exigeant une stabilité aux pannes.
* À l'exception des garanties limitées expresses ci-dessus, le concédant rejette toutes les autres garanties et conditions, qu'elles soient expresses, implicites ou légales, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite (le cas échéant) de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de non-interférence, d'intégration du système et de non-violation.
* La responsabilité cumulée du Concédant en vertu des présentes pour tout type de réclamation ne peut excéder le montant payé au Concédant par le Client pour le Produit logiciel en vertu du présent Contrat.

**LICENCE GLOBALE**

Ce type de licence donne au Client le droit d'installer et d'utiliser le Produit Logiciel sur un nombre quelconque de Dispositifs conformes aux exigences du système du Produit Logiciel telles que spécifiées dans la Documentation, indépendamment de l'emplacement et du nombre de bureaux de l'organisation du Client. Pour les droits accordés au Client, le Client est tenu de payer au Concédant les frais de licence applicables.

DROITS DU CLIENT

Conformément aux termes du présent contrat, le concédant accorde au client les droits mondiaux non exclusifs suivants, qui ne peuvent être transférés à un tiers:

* installer et utiliser une copie du Produit Logiciel sur le Dispositif et réinstaller le Produit Logiciel dans ce Dispositif, qui peut être privé ou loué, à tout moment exclusivement à des fins personnelles ou professionnelles, sans droits de reproduction et/ou de distribution commerciale ni en totalité ni en partie du logiciel dérivé à des tiers;
* faire des copies du Produit logiciel sous forme lisible par machine et dupliquer la documentation qui l'accompagne sous forme de copies papier (ou électroniques) pour une sauvegarde d'urgence, la neutralisation des bogues du logiciel, le service d'assistance, la formation, les tests de soutien et l'archivage. Le Client a le droit de remettre une copie du Produit Logiciel au tiers pour une conservation scellée;
* affiner et configurer le Produit Logiciel en le combinant avec d'autres logiciels. Les composants des Produits logiciels dérivés incorporés, qui constituent le Produit logiciel, font également l'objet du présent Accord.

LIMITES

Conformément aux termes du présent Contrat, le Client accepte les limitations suivantes sur l'utilisation du Produit Logiciel:

* Le Client ne peut pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Produit Logiciel.
* Le Client ne doit pas agir en tant que bureau de services ou fournisseur de services d'applications commerciales permettant à des tiers d'accéder au Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne doit pas redistribuer le Produit Logiciel à des tiers, en totalité ou en partie, y compris, mais sans s'y limiter, les composants ou les DLL.
* Le Client ne doit pas utiliser le Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne peut pas vendre, louer, donner en leasing, prêter ou partager le Produit Logiciel.
* Le client ne doit pas prendre de mesures visant à contourner les cadres de protection ou les restrictions d'accès intégrés au logiciel.
* Le Client ne doit pas redistribuer le(s) fichier(s) d'autorisation de numéro d'enregistrement/licence du Produit Logiciel, le(s) fichier(s) de licence de développeur à des tiers non autorisés.
* Le Client ne doit pas supprimer ou masquer les avis de brevet, de droit d'auteur, de marque de commerce ou de droits de propriété de Alamedo ou de ses Concédants contenus dans ou apposés sur le Produit logiciel ou ses composants.
* Le Client ne doit pas diviser le Produit Logiciel en composants ou parties dans le but d'une utilisation séparée ou d'un transfert à des tiers.

SERVICES EN LIGNE

Conformément à l'accord, le client accepte que:

* Les fonctionnalités du Produit logiciel décrites ci-dessous se connectent aux systèmes informatiques du Concédant ou du fournisseur de services via Internet. Dans certains cas, le Client ne recevra pas d'avis distinct lors de la connexion. Le Client peut désactiver ces fonctions ou ne pas les utiliser. En utilisant ces fonctions, le Client consent à la transmission de ces informations. Le Concédant n'utilise pas ces informations pour identifier ou contacter le Client.
* Les fonctions suivantes utilisent des protocoles Internet, qui envoient aux systèmes appropriés des informations informatiques, telles que l'adresse de protocole Internet du Client, le type de système d'exploitation, le navigateur, le nom et la version du Produit logiciel que le Client utilise et le code de langue de l'Appareil sur lequel le Client a installé le Produit logiciel. Le Concédant utilise ces informations pour mettre les services Internet à la disposition du Client.
* Le produit logiciel utilise des certificats numériques. Ces certificats numériques confirment l'identité des utilisateurs d'Internet qui envoient des informations cryptées selon la norme X.509. Ils peuvent également être utilisés pour signer numériquement des fichiers et des macros, et pour vérifier l'intégrité et l'origine du contenu des fichiers. Le logiciel récupère les certificats et met à jour les listes de révocation de certificats sur Internet, lorsqu'elles sont disponibles.
* Le client ne peut pas utiliser ces services d'une manière qui pourrait leur nuire ou entraver l'utilisation de ces services par une autre personne. Le client ne peut pas utiliser les services pour essayer d'obtenir un accès non autorisé à un service, des données, un compte ou un réseau par quelque moyen que ce soit.

GARANTIES

* Le Concédant garantit que le Produit logiciel ne comporte aucune fonctionnalité qui n'a pas été divulguée au Client.
* Le concédant garantit que la documentation livrée avec le produit logiciel contient les informations nécessaires à son installation et à son utilisation.
* Pendant la période de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la clé de licence ou de la date de livraison du Produit logiciel ou de la documentation au Client, le Concédant garantit que le Produit logiciel non modifié fonctionnera essentiellement conformément aux documents d'accompagnement. Au cas où le Concédant recevrait une notification écrite du programme de défauts du Client avant la fin de la période de garantie, le Concédant, à ses propres frais et dans un délai raisonnable, mais ne dépassant pas trente (30) jours à compter de la réception de la notification, éliminerait les défauts identifiés.
* Le Concédant ne garantit pas que le Produit logiciel répondra aux besoins du Client, ou que son exploitation par le Client sera ininterrompue ou sans erreur, ou que toutes les non-conformités peuvent être ou seront corrigées.
* Le Concédant a établi des vérifications et des contrôles appropriés sur le Produit Logiciel et garantit que le Produit Logiciel est exempt de tout "virus" informatique, code de programme malveillant, cheval de Troie, ver ou autre dispositif, code, conception ou routine invalidante qui s'auto-reproduit ou provoque l'effacement du Produit Logiciel, le rend inopérant ou restreint autrement l'utilisation du Produit Logiciel ou dont le but ou l'effet est de perturber, d'endommager ou d'interférer avec toute utilisation du système informatique du Client ou qui fournira un accès non autorisé au système informatique du Client.

CONDITIONS ET RÉSILIATIONS

* Le présent accord reste en vigueur à perpétuité en tenant compte des restrictions appropriées applicables par la législation en vigueur de la Fédération de Russie et des accords internationaux pertinents.
* Sans préjudice de tout autre droit, le concédant peut résilier le présent contrat si le client ne respecte pas les conditions du présent contrat.
* En cas de résiliation du Contrat, le Client doit supprimer toutes les copies du Produit Logiciel et de tous ses composants ou garantir par écrit que toutes les copies ont été supprimées.

DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Concédant déclare et garantit qu'il est propriétaire du logiciel et de tous les droits de propriété intellectuelle ("PI") qui s'y rapportent et qu'il a le droit, et dispose de tous les droits nécessaires, pour accorder une licence du logiciel au Client conformément aux conditions du Contrat.

DÉNI DE CERTAINS TYPES DE RESPONSABILITÉ

* En aucun cas, le Concédant ne pourra être tenu responsable envers le Client des coûts d'acquisition de biens ou de services de substitution, des pertes de bénéfices, des pertes de ventes ou de dépenses commerciales, des investissements ou des engagements liés à toute activité, de la perte de tout fonds de commerce, ou de tout dommage indirect, spécial, accessoire ou consécutif découlant de ou lié au présent Contrat ou à l'utilisation du Produit Logiciel.
* Le Produit Logiciel n'est pas tolérant aux pannes, n'est pas développé et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre d'une évaluation des risques par les assurances ou à être utilisé dans le cadre d'opérations critiques pour la santé et la sécurité ou pour la gestion opérationnelle de l'équipement lors de la réalisation d'opérations dangereuses nécessitant un fonctionnement résistant aux pannes. Le Concédant ne donne aucune garantie de possibilité d'utilisation du Produit Logiciel dans les types d'activité exigeant une stabilité aux pannes.
* À l'exception des garanties limitées expresses ci-dessus, le concédant décline toute autre garantie et condition, qu'elle soit expresse, implicite ou légale, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite (le cas échéant) de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de non-interférence, d'intégration du système et de non-violation.
* La responsabilité cumulée du Concédant en vertu des présentes pour tout type de réclamation ne peut excéder le montant payé au Concédant par le Client pour le Produit logiciel en vertu du présent Contrat.

**LICENCE ACADÉMIQUE**

Ce type de licence est fourni aux établissements d'enseignement qui vont utiliser le produit logiciel à des fins éducatives uniquement. Les utilisateurs de cette licence doivent donc être des étudiants, des employés ou des représentants d'organisations éducatives. Ce type de licence donne au Client le droit d'installer et d'utiliser le Produit Logiciel sur un ordinateur, une station de travail ou tout autre dispositif électronique numérique ("Dispositif") conforme aux exigences du système du Logiciel telles que spécifiées dans la Documentation. Sauf instruction contraire, pour les droits accordés au Client, le Client est tenu de payer au Concédant les frais de licence applicables.

DROITS DU CLIENT

Conformément aux termes du présent contrat, le concédant accorde au client les droits mondiaux non exclusifs suivants, qui ne peuvent être transférés à un tiers:

* d'installer et d'utiliser une copie du Produit Logiciel sur le Dispositif et de réinstaller le Produit Logiciel dans ce Dispositif, qui peut être privé ou loué, à tout moment exclusivement à des fins éducatives ou scientifiques, sans droits de reproduction et/ou de distribution commerciale ni en totalité ni en partie du logiciel dérivé à des tiers;
* faire des copies du logiciel sous une forme lisible par une machine et dupliquer la documentation qui l'accompagne sous la forme de copies papier (ou électroniques) pour une sauvegarde d'urgence, la neutralisation des bogues du logiciel, le service d'assistance, la formation, les tests de soutien et l'archivage. Le Client a le droit de remettre une copie du Produit Logiciel à un tiers pour une conservation scellée; d'affiner et de configurer le Produit Logiciel en le combinant avec d'autres logiciels. Les composants des produits logiciels incorporés dérivés, qui sont le produit logiciel, sont également un sujet de l'accord donné.

LIMITES

Conformément aux termes du présent Contrat, le Client accepte les limitations suivantes sur l'utilisation du Produit Logiciel:

* Le Client ne peut pas faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le Produit Logiciel.
* Le Client ne doit pas agir en tant que bureau de services ou fournisseur de services d'applications commerciales permettant à des tiers d'accéder au Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne doit pas redistribuer le Produit Logiciel à des tiers, en totalité ou en partie, y compris, mais sans s'y limiter, les composants ou les DLL.
* Le Client ne doit pas utiliser le Produit Logiciel sur Internet.
* Le Client ne peut pas vendre, louer, donner en leasing, prêter ou partager le Produit Logiciel.
* Le client ne doit pas prendre de mesures visant à contourner les cadres de protection ou les restrictions d'accès intégrés au logiciel.
* Le Client ne doit pas redistribuer le(s) fichier(s) d'autorisation de numéro d'enregistrement/licence du Produit Logiciel, le(s) fichier(s) de licence de développeur à des tiers non autorisés.
* Le Client ne doit pas supprimer ou masquer les avis de brevet, de droit d'auteur, de marque de commerce ou de droits de propriété de Alamedo ou de ses Concédants contenus dans ou apposés sur le Produit logiciel ou ses composants.
* Le Client ne doit pas diviser le Produit Logiciel en composants ou parties dans le but d'une utilisation séparée ou d'un transfert à des tiers.

SERVICES EN LIGNE

Conformément à l'accord, le client accepte que:

* Les fonctionnalités du Produit logiciel décrites ci-dessous se connectent aux systèmes informatiques du Concédant ou du prestataire de services par le biais d'Internet. Dans certains cas, le Client ne recevra pas d'avis distinct lors de la connexion. Le Client peut désactiver ces fonctions ou ne pas les utiliser. En utilisant ces fonctions, le Client consent à la transmission de ces informations. Le Concédant n'utilise pas ces informations pour identifier ou contacter le Client.
* Les fonctions suivantes utilisent des protocoles Internet, qui envoient aux systèmes appropriés des informations informatiques, telles que l'adresse de protocole Internet du Client, le type de système d'exploitation, le navigateur, le nom et la version du Produit logiciel que le Client utilise et le code de langue de l'Appareil sur lequel le Client a installé le Produit logiciel. Le Concédant utilise ces informations pour mettre les services Internet à la disposition du Client.
* Le produit logiciel utilise des certificats numériques. Ces certificats numériques confirment l'identité des utilisateurs d'Internet qui envoient des informations cryptées selon la norme X.509. Ils peuvent également être utilisés pour signer numériquement des fichiers et des macros, et pour vérifier l'intégrité et l'origine du contenu des fichiers. Le logiciel récupère les certificats et met à jour les listes de révocation de certificats sur Internet, lorsqu'elles sont disponibles.
* Le client ne peut pas utiliser ces services d'une manière qui pourrait leur nuire ou entraver l'utilisation de ces services par une autre personne. Le client ne peut pas utiliser les services pour essayer d'obtenir un accès non autorisé à un service, des données, un compte ou un réseau par quelque moyen que ce soit.

GARANTIES

* Le Concédant garantit que le Produit logiciel ne comporte aucune fonctionnalité qui n'a pas été divulguée au Client.
* Le concédant garantit que la documentation livrée avec le produit logiciel contient les informations nécessaires à son installation et à son utilisation.
* Pendant la période de soixante (60) jours à compter de la date d'émission de la clé de licence ou de la date de livraison du Produit logiciel ou de la documentation au Client, le Concédant garantit que le Produit logiciel non modifié fonctionnera essentiellement conformément aux documents d'accompagnement. Dans le cas où le Concédant recevrait une notification écrite du programme de défauts du Client avant la fin de la période de garantie, le Concédant, à ses propres frais et dans un délai raisonnable, mais n'excédant pas trente (30) jours à compter de la réception de la notification, éliminerait les défauts identifiés.
* Le Concédant ne garantit pas que le Produit logiciel répondra aux besoins du Client, ou que son exploitation par le Client sera ininterrompue ou sans erreur, ou que toutes les non-conformités peuvent être ou seront corrigées.
* Le Concédant a établi des vérifications et des contrôles appropriés sur le Produit Logiciel et garantit que le Produit Logiciel est exempt de tout "virus" informatique, code de programme malveillant, cheval de Troie, ver ou autre dispositif, code, conception ou routine invalidante qui s'auto-reproduit ou provoque l'effacement du Produit Logiciel, le rend inopérant ou restreint autrement l'utilisation du Produit Logiciel ou dont le but ou l'effet est de perturber, d'endommager ou d'interférer avec toute utilisation du système informatique du Client ou qui fournira un accès non autorisé au système informatique du Client.

CONDITIONS ET RÉSILIATIONS

* Le présent accord reste en vigueur à perpétuité en tenant compte des restrictions appropriées applicables par la législation en vigueur de la Fédération de Russie et des accords internationaux pertinents.
* Sans préjudice de tout autre droit, le concédant peut résilier le présent contrat si le client ne respecte pas les conditions du présent contrat.
* En cas de résiliation du Contrat, le Client doit supprimer toutes les copies du Produit Logiciel et de tous ses composants ou garantir par écrit que toutes les copies ont été supprimées.

DROIT DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Concédant déclare et garantit qu'il est propriétaire du logiciel et de tous les droits de propriété intellectuelle ("PI") qui s'y rapportent et qu'il a le droit, et dispose de tous les droits nécessaires, pour accorder une licence du logiciel au Client conformément aux conditions du Contrat.

DÉNI DE CERTAINS TYPES DE RESPONSABILITÉ

* En aucun cas, le Concédant ne pourra être tenu responsable envers le Client des coûts d'acquisition de biens ou de services de substitution, des pertes de bénéfices, des pertes de ventes ou de dépenses commerciales, des investissements ou des engagements liés à toute activité, de la perte de tout fonds de commerce, ou de tout dommage indirect, spécial, accessoire ou consécutif découlant de ou lié au présent Contrat ou à l'utilisation du Produit Logiciel.
* Le Produit Logiciel n'est pas tolérant aux pannes, n'est pas développé et n'est pas destiné à être utilisé dans le cadre d'une évaluation des risques par les assurances ou à être utilisé dans le cadre d'opérations critiques pour la santé et la sécurité ou la gestion opérationnelle par l'équipement lors de la réalisation d'opérations dangereuses exigeant un fonctionnement résistant aux pannes. Le Concédant ne donne aucune garantie de possibilité d'utilisation du Produit Logiciel dans les types d'activité exigeant une stabilité aux pannes.
* À l'exception des garanties limitées expresses ci-dessus, le concédant décline toute autre garantie et condition, qu'elle soit expresse, implicite ou légale, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite (le cas échéant) de qualité marchande, d'adéquation à un usage particulier, de non-interférence, d'intégration du système et de non-violation.
* La responsabilité cumulée du Concédant en vertu des présentes pour tout type de réclamation ne peut excéder le montant payé au Concédant par le Client pour le Produit logiciel en vertu du présent Contrat.

**Le présent accord établit certains droits légaux. Vous pouvez avoir des droits supplémentaires selon les lois de votre état ou pays. Le présent accord ne modifie pas vos droits prévus par les lois de votre État ou pays s'il n'est pas supposé par les lois de votre État ou pays.**

Alamedo, SL